

 **GENEVIÈVE PAQUET, LL.M.** 
Avocate / Lawyer

Le 25 août 2014

« Par dépôt électronique et courrier »

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet : Dossier R-3864-2013
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur

Chère consœur,

En réponse aux commentaires du Distributeur datés du 13 août 2014 et portant sur les demandes de paiement de frais des intervenants, le GRAME soumet avec respect, tel qu'indiqué dans sa correspondance datée du 4 août 2014, que considérant l'ampleur et l'importance des enjeux traités dans la demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2014-2023 du Distributeur, il a fait appel à divers analystes afin de présenter une preuve pertinente et élaborée à la Régie de l'énergie, et que malgré le nombre d'heures réclamé par l'équipe, le total des frais s'avère en-dessous du budget de participation déposé initialement.

Le GRAME réfère également la Régie à sa correspondance datée du 4 août 2014 en ce qui concerne les justifications à l'appui de cette demande de frais, notamment concernant la participation d'un témoin autochtone, monsieur Matthew Mukash, ayant rendu un témoignage écrit et oral portant sur le Plan d'approvisionnement 2014-2013 en réseaux autonomes. Tel qu'indiqué, le GRAME ne réclame que les frais de transport et d'hébergement pour ce témoin, mais souligne que son témoignage a requis la participation de son analyste (Mme Moreau) et de la soussignée, ce qui se reflète dans la demande de remboursement de frais.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)